

LES HEURES D'IMPLICATION



Ce qui compte

1. Tout ce qui est fait en présence d'élève(s) et l'implication dans les différents comités;
2. Toutes réponses aux demandes du personnel même si le travail est fait à la maison ou en dehors des heures de classe;
3. Toutes les heures mises sur la création de matériel pédagogique;
4. Le temps de préparation d'ateliers compte. Par contre, il est important que celui-ci ne déborde pas sur le temps fait en atelier et qu'il soit déclaré au même moment que l'atelier;
5. Tout temps d'implication fait à l'école (atelier parent, aide en classe, assister les jeunes leaders), mais attention : accompagner son enfant lors des projets ou ses TP ne sera pas comptabilisé dans vos heures, à moins que cette aide soit également apportée à d'autres élèves. Donc, vous pouvez le suggérer à d'autres enfants ou l'ajouter à l'horaire;
6. Votre présence à l'AGA de septembre pour un maximum de 2 heures;
7. Rencontre de niveau avec le délégué de niveau afin de planifier les ateliers parents.

Ce qui ne compte pas

1. Toutes rencontres d'information parents-enseignants, les rencontres pour le portfolio et les rencontres individualisées avec un membre du personnel;
2. La présence aux fêtes familiales;
3. Votre présence ou le temps mis sur le bazar qui demeure une activité obligatoire;
4. Toute campagne de financement pour le voyage de 6^e année ou pour la robotique, sauf si le temps est fait en présence d'élèves et sur les heures d'école dans un contexte pédagogique.